



Litige avec un installateur de fenetre qui ne peut exécuter la co

Par **serge**, le **12/07/2012** à **15:58**

Bonjour,
J'ai accepté un devis de mise en place en rénovation de fenetres en PVC. Ce devis a été rédigé après prise de mesure des fenetres sur le terrain, j'ai versé, par chèque un acompte déjà encaissé. L'entreprise vient de m'aviser que 3 fenetres sur un total à modifier de 12 fenetres n'est techniquement pas réalisable en raison de petites dimensions. Cette impossibilité n'a jamais été abordé lors des négociations. L'entreprise n'est donc pas en mesure de réaliser une partie de ses propositions formulées sur le devis accepté par mes soins.
Quels sont mes droits ? Puis-je refuser l'intégralité des travaux ET récupérer l'acompte versé ?
Enfin que puis-je faire en toute légalité ?